



## **2019 DDCT 23** Rapport relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris

Mesdames, Messieurs,

La loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris prévoit notamment le regroupement des quatre premiers arrondissements de la capitale au lendemain des prochaines élections municipales. Dès sa promulgation, des travaux préparatoires ont donc été initiés sur le sujet en associant étroitement l'ensemble des parties prenantes, élu.e.s, habitant.e.s, services et agents de la Ville.

Conformément à la loi, une conférence des arrondissements, réunissant l'ensemble des conseillers d'arrondissements des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements de Paris et dotée d'un bureau composé des quatre maires d'arrondissements et du Premier adjoint à la Maire de Paris, a donc été mise en place et chargée de préparer la constitution du futur secteur.

Cette conférence des arrondissements était notamment chargée de rendre un rapport relatif aux modalités de mise en œuvre de ce regroupement, qui a été transmis pour avis aux conseils de quartier des quatre arrondissements concernés, avant de m'être remis le 19 décembre 2018.

Un appel à idées pour l'utilisation des bâtiments des mairies des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements a été lancé jusqu'au 31 janvier 2019 sur la plateforme dédiée de la Mairie de Paris. Plus de 1200 contributions et avis ont été enregistrés.

En outre, les conseils de quartier des quatre premiers arrondissements poursuivront leurs travaux jusqu'en juin 2019 notamment sur les thématiques suivantes : quelle démocratie de proximité pour le secteur Paris Centre ? Quelle géographie des conseils de quartier pour ce secteur ? Quels services publics à proposer aux habitants au sein de la mairie de Paris Centre et au sein des bâtiments libérés dans les mairies actuelles ?

Enfin, un travail de communication régulier sera mis en œuvre autour du projet à destination des Parisien.ne.s.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport qui m'a été remis, accompagné des avis des conseils de quartier.

La Maire de Paris